

Pendant la première période, la dépréciation a été moins grande que pour les fonds publics et les autres valeurs.

Pendant la seconde, les lettres de gage se sont généralement cédées au-dessus du pair.

Enfin la conversion, cette mesure capitale adoptée en 1839, n'a pas affecté sensiblement les cours, et les titres après un moment de baisse, sont promptement remontés au-dessus du pair.

En février 1848, la révolution française a fait fléchir le taux de toutes les valeurs, ainsi pendant cette année, le cours moyen des lettres de gage produisant $3\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt a été :

Dans la Silésie et la Poméranie, de 93.

“ la Prusse Occidentale, de 83.

“ la Prusse Orientale, de 96.

Mais pour apprécier ces cotes à leur juste valeur, il faut les placer en regard des autres effets publics, qui avaient éprouvés une baisse effrayante depuis le 24 février 1848. Ainsi :

Les rentes prussiennes étaient cotees en moyenne à 69 p. cent.

Les actions de la Banque de Prusse “ “ à 63 p. cent,

“ des chemins de fer de 30 à 90 pour cent.

Le parallèle est donc tout en faveur des lettres de gage, surtout lorsqu'on tient compte de l'influence qu'ont dû exercer, sur le cours de ces titres territoriaux, les divers emprunts publics qui se sont succédés en Prusse.

En 1850, la comparaison se soutient avec le même avantage. Ainsi tandis que la dette publique en Prusse ($3\frac{1}{2}$ pour cent) était à $86\frac{1}{2}$ (cours du 30 Avril 1850), les lettres de gage de diverses caisses prussiennes ($3\frac{1}{2}$ pour cent) se cottaient de 90 à $95\frac{1}{2}$ pour cent; les lettres de gage de Posen (4 pour cent) se négociaient l'année dernière à 102; celles de Mecklembourg à 103; et malgré la concurrence que fait à ces dernières l'emprunt de 70 millions contracté à Hambourg après l'incendie de 1842, elles sont très recherchées.